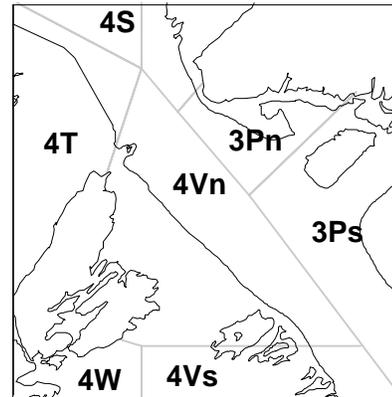


Morue de Sydney Bight

Renseignements de base

La sous-division 4Vn est une zone où viennent se mélanger les morues résidentes et les grands stocks des zones avoisinantes, le stock de 4T à l'ouest et le stock de 4VsW au sud. De plus, la morue de 4T passe l'hiver le long de la limite supérieure du talus continental, de Sydney Bight jusque dans la région du Banquereau, quittant le golfe à la fin de l'automne pour y revenir au printemps. Pendant cette période, les captures de morue dans la sous-division 4Vn incluent des morues résidentes et des morues du golfe, bien que la morue de 4T compose la plus grande partie des prises, puisqu'il s'agit d'un stock beaucoup plus important. Ainsi, des quantités inconnues de morue de 4Vn sont capturées pendant la période d'hivernage. Le mélange des morues du golfe du Saint-Laurent (4T) avec le stock résidant et l'incapacité de répartir les débarquements en fonction des stocks ont compliqué l'évaluation et la gestion du stock de 4Vn.

La morue de 4Vn croît plus lentement que celle de 4VsW au sud, mais tout de même plus rapidement que celle de 4T. Il semble qu'elle atteigne la maturité à l'âge 5. Les études de marquage indiquent qu'elle passe l'hiver dans des eaux plus profondes. Elle fraie en mai, dans Sydney Bight.



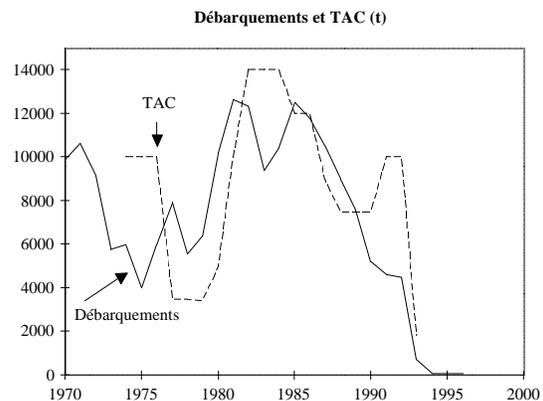
La pêche

Débarquements (milliers de tonnes)							
	70-79	80-89	1992	1993	1994	1995	1996
TAC	6,7	10,5	10,0	1,8	*	*	*
Débarquements**	5,1	8,6	2,3	0,7	<0,1	<0,1	<0,1
Débarquements***	7,1	10,6	4,5	0,7	<0,1	<0,1	<0,1

* captures accidentelles seulement

** de mai à octobre seulement

*** de mai à décembre seulement



Avant que le Canada étende sa compétence en matière de pêche en 1977, la pêche de la morue dans la sous-division 4Vn avait toujours été pratiquée à la palangre, pendant l'été, dans les eaux côtières, sur les bancs situés au sud du chenal Laurentien.

Au cours de ces années, de grands chalutiers étrangers pêchaient le long du chenal Laurentien, en eau profonde, principalement pendant l'hiver. Ces chalutiers visaient surtout la morue du golfe du Saint-Laurent qui passe l'hiver dans la région de Sydney Bight, tandis que la pêche aux engins fixes était dirigée vers le stock résidant de 4Vn. Après la déclaration de la limite des 200 milles, les bateaux étrangers n'avaient plus accès à cette zone; c'est alors qu'une flottille côtière de pêche à la drague a été formée. Les **débarquements** de morue dans la sous-division 4Vn de l'OPANO ont diminué radicalement ces dernières années. Pendant presque toutes les années 1980, les quotas ont limité l'exploitation, mais après 1990, les captures étaient substantiellement inférieures au TAC. En septembre 1993, la pêche de la morue a été interdite et le moratoire est toujours en vigueur. Durant les quelques années qui ont précédé l'interdiction de la pêche, les bateaux qui utilisaient des engins mobiles ont réussi à maintenir des captures à peu près équivalentes à leur allocation, alors que la flottille de palangriers connaissait moins de succès. De plus, les dragueurs, qui avaient toujours effectué une grande partie de leurs captures entre mai et octobre ont commencé à déplacer leurs activités vers la dernière partie de l'année, afin d'exploiter la morue de 4T en migration. Cette pratique a eu pour effet de maintenir les captures générales de 4Vn à peu près au même niveau, alors que l'abondance des poissons résidants chutait.

L'information au sujet de la **migration d'hivernage** de la morue du golfe du Saint-Laurent (4T) dans la région de Sydney Bight a été étudiée au printemps de 1994. D'après les mouvements de la flottille de pêche commerciale et les résultats des études de marquage, il est apparu évident que de nombreuses morues de 4T avaient quitté le golfe à la mi-novembre. Par conséquent, on a

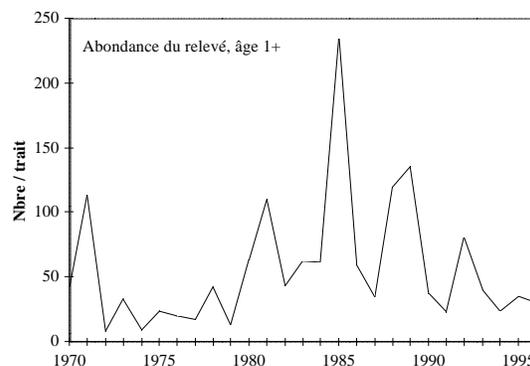
décidé de modifier l'unité de gestion de 4Vn en redéfinissant la période d'évaluation qui, de mai à décembre, est passée de mai à octobre inclusivement.

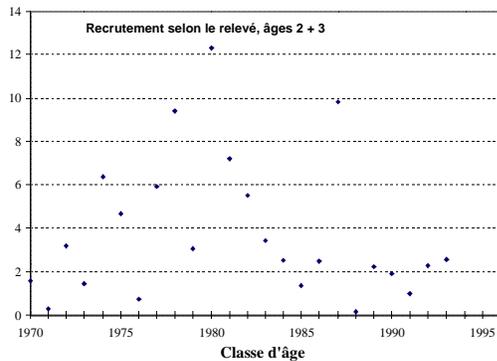
Moins de 50 tonnes de morue ont été débarquées en 1995 et en 1996, la plupart ayant été capturées à titre accessoire dans le cadre des pêches du sébaste et de la plie.

État de la ressource

Relevé du bateau de recherche en juillet

L'interprétation des données du **relevé** de 4Vn a toujours été difficile à cause des fluctuations attribuables à la petite taille des échantillons et aux incursions périodiques d'autres stocks dans la région. Néanmoins, la tendance générale de l'indice du relevé de juillet semble refléter l'abondance de la morue. L'indice est demeuré très faible, à moins de 40 (poisson par trait), depuis 1992. Les classes d'âge de 1991, 1992 et 1993 constituaient la plupart des captures, les poissons d'âge 4 étant légèrement plus abondants que ceux des classes d'âge adjacentes. Ce stock continue de souffrir d'un faible niveau de recrutement; la dernière bonne classe d'âge observée au cours du relevé ayant été celle de 1987.





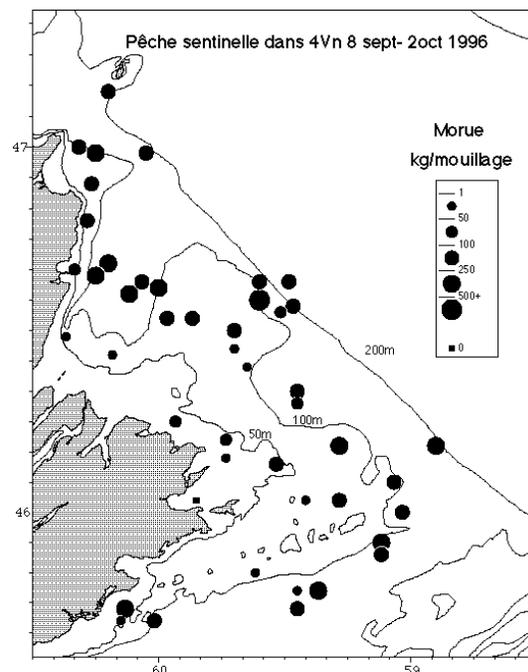
Pêche sentinelle

À compter de 1994, une **pêche sentinelle** a été pratiquée dans **4Vn** par les palangriers commerciaux, suivant un itinéraire aléatoire stratifié semblable à celui qui est utilisé pour le relevé des poissons de fond de juillet. Cinq relevés ont maintenant été réalisés; ceux de septembre 1994, ainsi que ceux de juillet et septembre 1995 et 1996. La répartition géographique de la morue capturée au cours de tous les relevés est la même. Le taux de capture en septembre a diminué entre 1994 et 1996 (110,22, 106,57 et 76,25 kg/1 000 hameçons, respectivement). Les taux de capture, en juillet 1995 et 1996, bien qu'ils aient été substantiellement plus faibles, affichent également une diminution. La disparité entre les taux de capture de septembre et de juillet semble résulter d'un effet saisonnier. Les pêcheurs à la palangre ont observé que les taux de capture en juillet avaient toujours été plus faibles qu'au cours des autres mois.

Comme en 1995, les aiguillats étaient beaucoup plus nombreux au cours du relevé de juillet que de celui de septembre. Cependant, tandis que 21,2 tonnes d'aiguillat ont été capturées en juillet 1995, seulement 1,3 tonne ont été capturées en juillet 1996. Selon l'industrie de la pêche, de fortes

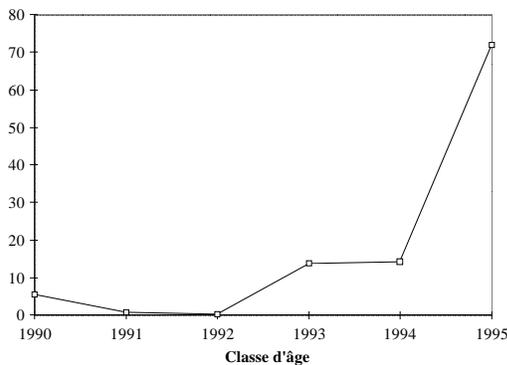
concentrations d'aiguillat peuvent nuire au taux de capture de la morue.

La couverture spatiale de la pêche sentinelle est beaucoup plus grande que celle du relevé du bateau de recherche; cependant, l'abondance relative ou la répartition de la morue en juillet 1996 était semblable là où les échantillons coïncidaient. Des morues beaucoup plus grandes, proportionnellement, sont capturées au cours de la pêche sentinelle, tout comme par les années passées, ce qui serait sans aucun doute le résultat de la sélectivité des engins. Le chalut de recherche est muni d'une doublure à maillage plus petit, de sorte qu'il peut capturer de très petites morues, tandis que la grosseur des hameçons utilisés au cours de la pêche à la palangre commerciale ne permet pas de capturer beaucoup de petits poissons. Selon les pêcheurs, il est rare que des morues de moins de 35 cm (14 po) soient capturées avec les hameçons numéro 12 qui sont utilisés pour la pêche sentinelle.



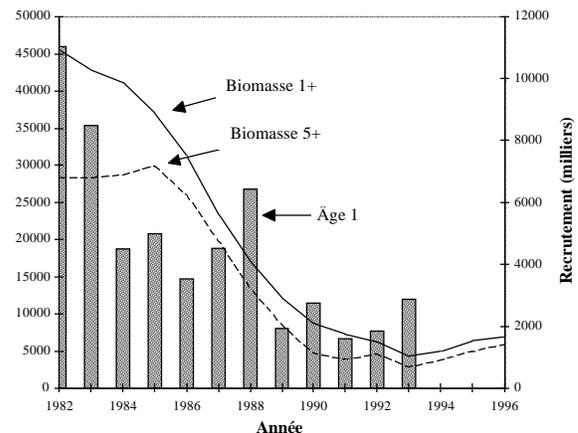
Relevé côtier

Un **relevé côtier** a été entrepris en 1991, puisqu'il permet de capturer des plus petits poissons que le relevé de recherche de juillet. Les résultats pour le poisson d'âge 1, calculés au moyen des poissons plus petits que 15 cm, indiquent un **recrutement** amélioré de la classe d'âge de 1995. Ces poissons devront survivre pendant plusieurs années avant de pouvoir contribuer à la pêche ou au stock reproducteur.

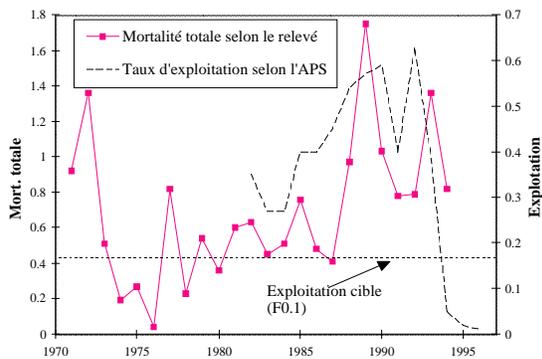
*Tendances de la population*

Une **analyse normalisée de la population** selon l'âge a servi à estimer l'état actuel du stock. Puisque la zone 4Vn est une zone de mélange des stocks, la mesure dans laquelle elle contient des poissons d'autres stocks contribue à fausser les résultats. Pour réduire cet effet, les captures selon l'âge ont été évaluées pour la période de mai à octobre, entre 1982 et 1996. De plus, le taux d'échantillonnage au cours du relevé de juillet est beaucoup plus faible que pour les autres stocks, ce qui signifie que l'information au sujet de l'abondance est plus variable que pour la plupart des stocks et, de ce fait, que les estimations finales de l'état du stock sont moins fiables que celles de la plupart des stocks évalués. L'estimation de l'abondance révèle que la population est fortement décimée. On constate un faible taux d'augmentation de la biomasse d'adultes (âge 5+) depuis le creux

atteint en 1993 (2 800 t), les valeurs de 1995 et de 1996 ayant été de 5 000 et de 5 900 t respectivement. Depuis 1987, il y a eu peu de poissons de plus de 11 ans et il n'y a aucun signe de bon recrutement ni même de recrutement moyen, ces dernières années. L'augmentation de la biomasse observée depuis peu est due à la croissance des poissons âgés qui survivent à cause de l'interdiction de pêcher. On observe une tendance rétrospective dans les évaluations de la biomasse, ce qui signifie que les plus récentes données sur la biomasse ont tendance à être surestimées. Ainsi, l'état récent du stock est probablement plus faible que ne le montre la figure suivante.



Le **taux d'exploitation**, soit le pourcentage de la population recrutée retiré par la pêche, indique que la pêche a prélevé une fraction accrue du stock de 1984 à 1992. L'interdiction de pêcher de septembre 1993, qui est toujours en vigueur, représentait la première diminution importante du taux d'exploitation. 1994 a été la première année au cours de laquelle l'exploitation était inférieure au taux cible de $F_{0.1}$. Le taux de mortalité totale, estimé à partir du relevé, affiche une tendance à la hausse depuis le milieu des années 1970. La mortalité demeure élevée, même après l'interdiction de 1993, ce qui signifie que la morue ne survit pas ou émigre.



Perspectives

Seul l'indice du relevé côtier (âge 1) montre des signes d'amélioration depuis que la pêche a été interdite en 1993. La contribution éventuelle de ces petits poissons de moins de 15 cm au recrutement futur n'a pas été établie. Bien que la pêche soit interdite depuis septembre 1993, les taux de mortalité estimés à partir du relevé de recherche sont encore assez élevés. Tant qu'il n'y aura pas de recrutement substantiel au sein du stock reproducteur, on ne pourra songer à rouvrir la pêche. Étant donné que 4Vn est une zone de mélange des stocks, le rétablissement pourrait être influencé par la migration ou par la présence des stocks voisins.

Considérations en matière de gestion

Les résultats du marquage montrent que les poissons de 4Vn se mélangent avec les poissons de 4T qui viennent passer l'hiver dans cette zone. Une analyse préliminaire, qui fait le lien entre les données historiques obtenues par marquage et les estimations de la taille de la population établies à partir d'une APS, a permis de déterminer que, de novembre à mai, entre 10 et 15 % des poissons de 4Vn proviennent des stocks indigènes et que les 80 % qui restent proviennent de 4T. Il faut étudier les répercussions possibles sur le stock de

Sydney Bight d'une pêche hivernale du stock de 4TVn.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Communiquez avec :

R. Mohn
Division des poissons de mer
Institut océanographique de Bedford
C.P. 1006, Dartmouth
(N.-É.) B2Y 4A2

TÉLÉPHONE : (902) 426-4592
TÉLÉCOPIEUR : (902) 426-1506
C. élec. : r_mohn@bionet.bio.ns.ca

Références

Mohn, R., T. Lambert, S. Wilson et G. Black
1997. Update of the status of 4Vn cod:
1996. MPO, Secrétariat canadien pour
l'évaluation des stocks. Doc. rech.
97/67.

On peut se procurer des exemplaires du rapport à l'adresse suivante :

Processus de consultation régionale
Région des Maritimes
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 1006, succursale B105
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
CANADA B2Y 4A2
Téléphone : 902-426-7070
C. élec. : v_myra@bionet.bio.dfo.ca

Adresse Internet : <http://csas.meds.dfo.ca>

The English version is available on request at the above address.

